

## Délibération du Conseil Syndical

Séance du : 6 Février 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

### Point n°3 - 3) : Dossier « Plan Climat Territorial »

**Monsieur Jérôme HAMMALI** rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller s'est lancé dans une démarche de « Plan Climat » (*Délibération n°4-1, du 25 Janvier 2008, et Délibération n°2-1 du 26 septembre 2008*).

Le « Plan Climat Territorial » sera élaboré en partenariat avec la Région Alsace, l'ADEME et l'Union Européenne (FEDER). Il fera l'objet d'un soutien financier des partenaires, formalisé à travers le plan de financement prévisionnel (3 ans) suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<b>ANIMATION</b>	187 660 €	Région Alsace	56 728 €
		ADEME	56 728 €
<b>ACTIONS</b>	29 855 €	FEDER	76 457 €
		Entreprise privée	3 500 €
<b>ETUDES ET EVALUATION</b>	40 000 €	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	64 102 €
<b>TOTAL</b>	<b>257 515 €</b>		<b>257 515 €</b>

Par ailleurs, si un cofinanceur venait à octroyer une subvention inférieure à celle mentionnée dans le présent plan de financement prévisionnel, le Syndicat Mixte s'engage à prendre en charge la différence.

#### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- ▶ Souhaite construire un partenariat actif avec l'ADEME, la Région Alsace, et l'Union Européenne sur ce sujet
- ▶ Valide le plan de financement tel que présenté
- ▶ Autorise le Président ou un Vice-président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme,  
à Vieux Thann, le 6 février 2009

**Le Président**

